



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle Aviculture-Cuniculture

28 mai 2025

Ordre du jour

1. Approbation du l'ordre du jour
2. Désignation d'un président de séance
3. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente ([Publications — Collège des Producteurs \(collegedesproducteurs.be\)](#))

Ordre du jour

4. *Les Salmonella en élevage avicole : enjeux, contrôles, moyens de lutte et de prévention* (par Christian Quinet, Directeur Laboratoire & Diagnostic, ARSIA, et Steve Thibaut, vétérinaire, Galluvet)
5. Bilan à mi-parcours 2025 des **actions de promotion** de l'APAQ-W pour le secteur avicole
6. Etat d'avancement de **l'étude de conception de la mise en place d'une plateforme de recherche** « parcours et volailles » (par Lise Le Gall, CRA-w)
7. Le **suivi du Collège des Producteurs sur les points d'actualité**
8. Divers



4. Les Salmonella en élevage avicole : enjeux, contrôles, moyens de lutte et de prévention (par Christian Quinet, Directeur Laboratoire & Diagnostic, ARSIA, et Steve Thibaut, vétérinaire, Galluvet)



5. Bilan à mi-parcours 2025 des actions de promotion de l'APAQ-W pour le secteur avicole (par Amandine Vandeputte, APAQ-W)



6. Etat d'avancement de l'étude de conception de la mise en place d'une plateforme de recherche « parcours et volailles »
(par Lise Le Gall, CRA-w)



7. Le suivi du Collège des Producteurs sur les points d'actualité

(Les membres du Cdp et la chargée de mission)

Grippe aviaire

- Sollicitation à plusieurs reprises de SOCOPRO à l'AFSCA pour la levée des mesures (20/04, 15/05, 22/05): « moins d'oiseaux sauvages contaminés détectés, pic hivernal semblant être dépassé et tendance similaire observée chez nos voisins. »
 - Levée le 29 mai 2025 (MP confinement au 23/11/2024 – **6 MOIS**) ... Le 6 avril en 2024 (MP confinement au 9/12/2023 – **4 MOIS**) ... Le 10 juin en 2023 (MP confinement au 5/10/2022 – **8 MOIS**)
- **Historique 2025 :**
 - **Fin jv. et début fév.: 5 cas chez des éleveurs amateurs en région liégeoise**
 - **2^{ème} quinzaine de février :** 2 élevages infectés en Fl. Orientale (90 000 poules et 95 000 poulets).
 - **Début avril :** l'AFSCA autorise à nouveau le rassemblement d'oiseaux (éleveurs amateurs), sous conditions.
- Etude SYNALAF démontrant que le plein air ne présente pas un risque accru pour l'I.A.

Grippe aviaire - UE

- Début mai: la Plateforme d'Epidémiologie-surveillance en santé animale (ESA) informe que la **maladie diminue en Europe**, sauf en Hongrie (289 cas depuis août 2024 et 11 foyers recensés en oies et canards mi-avril).
- Pologne : **11 millions de volailles abattues en avril**, dont 4,5 millions de poules pondeuses. **L'UE a sévèrement réprimandé la Pologne** pour avoir laissé s'installer l'épidémie. 82 foyers ont été recensés depuis le début de cette année sur 200 foyers enregistrés dans toute l'UE.

Fonds sanitaire volailles

- Le SPF Santé publique prépare la campagne de **collecte des contributions obligatoires** pour le Fonds sanitaire pour l'année **2025**. Les factures seront envoyées le **27 juin**. Le SPF appelle les éleveurs à bien vérifier leurs données dans Sanitel. **L'exploitant est responsable de leur exactitude.**
- **Suivi budget du fonds 2025**/indemnisations pour l'abattage, la mise à mort et la destruction/ secteurs bovins, porcs et volailles : 4,38 millions €, dont **4 millions** pour le secteur avicole (IA, NCD, maladies de la liste B et zoonoses)
- **Prévisions 2026** : 2 millions € attribués pour bovins, **2 millions €** pour volailles et 250 000 pour porcs

Fonds des Animaux - Secteur Avicole

2024-12

07/02/2025

Compte d'exécution

RECETTES

Secteur	Secteur	Funds Center	Estimations Droits Constatés	Somme de Estimations droits perçus	Somme de Estimations Droits constatés ³	Somme de Estimations Droits perçus ⁴	Somme de Droits constatés ²	Somme de Droits perçus ⁵
Avicole	250120121132	Frais de rappel - Secteur Avicole	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €	11.490,22 €	12.915,22 €
	250120161130	Cotisations Contract - Sect Avicole	500.000,00 €	500.000,00 €	500.000,00 €	500.000,00 €	366.371,77 €	365.906,40 €
	250120261032	intérêt de retard- Secteur Avicole	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 € -	52,30 €	19,70 €
	250120369032	Cotisations Oblig - Sect Avicole	4.400.000,00 €	4.400.000,00 €	4.400.000,00 €	4.400.000,00 €	5.088.203,39 €	5.148.226,70 €
	250120391032	Remboursement UE - secteur volaille	700.000,00 €	700.000,00 €	700.000,00 €	700.000,00 €	477.786,98 €	477.786,98 €
Total Avicole			5.604.000,00 €	5.604.000,00 €	5.604.000,00 €	5.604.000,00 €	5.943.800,06 €	6.004.855,00 €

DEPENSES

5.604.000,00 €	5.604.000,00 €	5.943.800,06 €	6.004.855,00 €
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

secteur	Funds Center	Description	Somme de Plafond en engagement	Somme de Plafond en liquidation	Somme de Plafond en engagement	Somme de Plafond en liquidation	Somme de Consommation en engagement	Somme de Consommation en liquidation
Avicole	256012121101	frais de fonctionnement	19.106,00 €	19.106,00 €	19.106,00 €	19.106,00 €	17.912,96 €	5.897,95 €
0	256012121103	Frais d'experts	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	- €
0	256012121104	Dép. de fonct. informatique	290,00 €	290,00 €	294,30 €	294,30 €	294,30 €	294,30 €
0	256012121108	mésures d'accompagnement	225.000,00 €	225.000,00 €	225.000,00 €	225.000,00 €	225.000,00 €	109.512,62 €
0	256012121111	Prog éradication salmonelles-volailles	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	1.039,87 €
0	256012121113	Prog éradication salmonelles-poules pond	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	2.063,69 €
0	256012313201	indemnités d'abattage	4.957.992,00 €	4.957.992,00 €	2.913.992,00 €	2.913.992,00 €	2.913.992,00 €	845.279,82 €
0	256012320001	Subsides vers AMCRA	5.775,00 €	5.775,00 €	5.775,00 €	5.775,00 €	5.673,00 €	5.673,00 €
Total Avicol			5.309.163,00 €	5.309.163,00 €	3.265.167,30 €	3.265.167,30 €	3.263.872,26 €	969.761,25 €
Personnel	25 60 1 1 1100 03	542020 statutaire personeel / personnel statutaire	14.700,00 €	14.700,00 €	14.700,00 €	14.700,00 €	15.149,74 €	15.149,74 €
	25 60 1 1 1100 04	542020 contractueel personeel / personnel contractue	2.576,00 €	2.576,00 €	2.576,00 €	2.576,00 €	2.705,99 €	2.705,99 €
	25 60 1 2 1211 99	542020 forf. Niet-belastbare bijdragen / Indemnités for	222,00 €	222,00 €	222,00 €	222,00 €	184,00 €	184,00 €
			17.498,00 €	17.498,00 €	17.498,00 €	17.498,00 €	18.039,73 €	18.039,73 €
			5.326.661,00 €	5.326.661,00 €	3.282.665,30 €	3.282.665,30 €	3.281.911,99 €	987.800,98 €

- +- 6 millions € de recettes, dont 5 issues des cotisations obligatoires
- +- 1 million € de dépenses, dont 845 000 € pour indemnités d'abattage

Enjeux sur la Wallonie (volailles Bio, permis d'environnement)

- Volailles Bio: interprétation des abris au-delà de 150m, perchoirs, jardin d'hiver, coûts de certification
- Permis d'environnement: outil de sensibilisation pour les communes et de vulgarisation sur les démarches à suivre pour introduire un permis

Abri

- Mécontentement sur l'interprétation du terme « abri » pour les aménagements exigés, si le parcours extérieur des volailles s'étend au-delà de 150 m de la sortie des trappes.
- Pour les éleveurs, un **abri** équivaut à **un arbre, un arbuste, un bosquet, une haie ou un bois contigu**, tel qu'indiqué dans **l'Arrêté ministériel du 11 octobre 2024** modifiant les annexes 1^{ière}, 4, 5, 8 et 9 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2022 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 2010 concernant le mode de production et l'étiquetage des produits biologiques.
- Toutefois, les contrôles ne se font pas sur cette base. Ce terme d'abri au-delà de 150 m est repris tel quel dans l'article 16 du **règlement 464/2020** (« ... Toutefois, une extension jusqu'à 350 m de la trappe la plus proche est admissible pourvu qu'un nombre suffisant d'abris contre les intempéries et les prédateurs soient répartis à intervalles réguliers sur toute la superficie de l'espace de plein air, **avec un minimum de quatre abris par hectare** »)
- **AM 11/10/24**: « Un abri est un **aménagement artificiel** en matériau durable et résistant aux intempéries d'une **surface de minimum quatre m² et de hauteur sous toit de minimum cinquante cm.** »

Coûts de certification

- Redevance annuelle moyenne de **1 453€** pour **un bâtiment** (18 000 poulets/an, *chiffres de Biowallonie*). Ce montant inclut :
 - Un montant de base/an (fixe, par entreprise) : **311€** en moyenne
 - Un montant variable en fonction du nombre d'animaux vendus : **1 142 €** (à partir de 64 cents)
- Lorsqu'on compare aux autres types de spéculation, le montant de la redevance payée par les éleveurs de poulet est le plus élevé mais cela ne représente « que » **1,3% du CA** (pour le maraichage diversifié la part de la redevance dans le CA représente 1,5% et pour transformation à la ferme, 4%).



	céréales/grandes cultures	maraichage sur petite surface	maraichage plein champs	elevage bovin allaitant	elevage bovin laitier	poulailler de poules pondeuses	poulailler de poulets de chair	polyculture-élevage
Grande culture	46,5							10
Maraichage de plein champs			4,8					
Maraichage diversifié		0,4						
Prairies				41	47			36
Vache laitière					65			50
Vache allaitante avec ou sans veau				49				
Poulet de chair							18000	
Poules pondeuses						3000		
Redevance annuelle moyenne (Wallonie)	1014	466	723	972	1211	883	1453	1155
Part redevance dans CAB (hors aides)	1,1%	1,5%	0,8%	0,9%	0,9%	0,5%	1,3%	1,2%
Part redevance dans CAB (avec aides)	0,9%	1,2%	0,6%	0,8%	0,8%	0,5%	1,3%	0,9%

Aide à majorer pour aide à l'Ha?

- Spécificités des volailles (et porcs) avec peu d'hectares (parcours): 280€/ha
 - Possibilité d'augmenter cette aide à l'hectare spécifiquement aux p/v (**dans catégorie prairies fourrage, catégorie 1**)//maraîchage diversifié sur ptes surfaces (de l'ordre de **4 000 €/ha**)
 - Semblait avoir été une piste étudiée dans le passé mais abandonnée (difficultés de gestion)
- OU avoir la certification pour les **produits de qualité** (**384€** 1-10 800 p; **770€** 10 801-19 000; **385€** 1-3 650 pp- **750€** > 3 651), mais renoncer à l'aide Bio (si pas de cultures). Ce sont des aides de minimi.
- La Ministre se questionne sur les coûts de certification en poulets Bio.
- **La CF avi peut remonter à la commission Bio, vers cabinet. Si OK pour la Ministre, le SPW traitera.**

Jardins d'hiver

- Les éleveurs partagent l'avis de faire évoluer l'interprétation wallonne concernant les jardins d'hiver dans le sens d'un alignement avec l'interprétation flamande (**un filet brise-vent est ok comme aménagement pour assurer un climat différent de l'extérieur**).
- Visite de ferme par le SPW; retours positifs (mais enlever les trappes); Point remis à l'ordre du jour du CCAB le 6 juin.

La réglementation européenne (2020/464) stipule que la surface de la véranda n'est pas prise en considération dans le calcul de la densité d'élevage et de la surface minimale des espaces intérieurs et extérieurs. Par contre une « *annexe extérieure de bâtiment avicole, couverte, isolée de manière que les conditions qui y règnent ne soient pas celles du climat extérieur, peut être prise en compte pour le calcul de la densité d'élevage* » pour autant que différentes conditions soient remplies (notamment son accessibilité 24 heures sur 24).

L'AGW (du 13 octobre 2022) impose en plus que cette annexe extérieure de bâtiment avicole doit être composée de quatre murs pleins.

Règlement Bio

- Retour vers ERPA du **Commissaire à l'Agriculture, Chr. Hansen**:
 - Est conscient de la **complexité des règles**, mais n'est pas demandeur d'ouvrir la réglementation 2022, car signifierait **rouvrir « boîte de Pandor »**. S'engage par contre **à analyser les différentes possibilités légales existantes sans devoir rouvrir**.
 - Remq du Commissaire au sujet des **aides PAC**: dans le cadre de la prochaine réforme, **importance de flécher plus les aides vers les producteurs en ayant le plus besoin**, dont les éleveurs de volailles rurales
- GDC agriculture Bio le 16/05: point sur l'impact du 100% Bio en pondeuses par FEFAC et ERPA. **Demande de prolonger la dérogation pour les jeunes volailles**. Soutien par le COPA-COGECA

Règlement relatif à la protection des animaux pendant le transport

Discussion sur les amendements à la proposition le 15 mai en Commission AGRI et Commission TRAN (**3101 amendements** déposés)

➤ Messages clefs:

✓ Voter le plus rapidement possible sur le rejet de la proposition (plusieurs eurodéputés de droite et extrême droite)

✓ **Positions fortement polarisées:**

1. Protéger la compétitivité du secteur agri (certains socialistes et extrême droite)
2. Préoccupation principale sur le BEA (la plupart des eurodéputés de gauche)

➤ Calendrier:

- ✓ 2/10: vote des amendements et du rapport en COM AGRI et TRAN
- ✓ Nov.-déc.: note du rapport en plénière au PE

Règlement relatif aux normes de commercialisation des volailles de chair

Retour vers ERPA du **Commissaire à l'Agriculture** :

- Objectif: transmettre le texte au PE et au Conseil des Ministres UE **fin du 1^{er} semestre**. Contenu inchangé par rapport au projet 2023 (en particulier sur la protection de l'élevage plein air).
- Le commissaire s'attend à quelques oppositions du PE, notamment sur le **foie gras**.

Vision sur le BEA de la CE

- 1^{er} semestre: premier **appel à témoignages** sur la modernisation de la législation BEA et la réponse citoyenne européenne sur la fin des cages
- 2^{ème} semestre: **consultation publique** sur les étapes futures

+ **autres consultations** sur le BEA à la ferme (enquêtes, interviews, ateliers (étude externe au T3/2025), Conseil européen, réunions avec parties prenantes)

La CE a informé que la révision reposerait sur les preuves scientifiques mais aussi leur applicabilité.



8. Divers



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

MERCI
pour votre écoute